



Séparation et reconnaissance de paternité

Par Visiteur

Séparé depuis plusieurs années, mon ex compagne avant notre séparation est tombée enceinte. Lui suggérant d'avorter, elle refusa en me confirmant que c'était son choix et qu'elle ne me demanderait rien car il était pour moi hors de question d'avoir un enfant. Bref, cet enfant a aujourd'hui 7 ans. Mon ex compagne a de gros soucis d'argent et j'ai peur qu'elle ne me demande une reconnaissance pour cet enfant dans l'unique but de lui donner une pension alimentaire...

Peut-elle entreprendre une telle action à ce jour ???

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement oui car le délai de prescription en la matière est de 10 ans.

Ceci étant votre compagne se doit de mesurer les conséquences de sa démarche car vous aurez certes des devoirs envers l'enfant mais également des droits et notamment le partage de l'autorité parentale.

Cordialement